

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n° 2012.10.204

**Espaces Publics
Numériques :
subventions d'aide à
l'investissement**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.10.204**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TECHN. DE
L'INFOR. ET DE LA COMMUNICATION

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

ESPACES PUBLICS NUMERIQUES : SUBVENTIONS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de son plan d'action général en matière de Technologies de l'Information et de la Communication, le GrandAngoulême a souhaité mettre en place une politique d'accompagnement de l'équipement d'Espaces Publics Numériques au sein de structures locales présentes dans les quartiers, affirmant ainsi une forte volonté politique de permettre à tous l'accès aux nouvelles technologies du numérique.

Le réseau GrandAngoulême Numérique est constitué de 15 structures conventionnées, couvrant 11 communes, soit une population de 91 082 habitants, ayant reçu un soutien financier de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême pour l'équipement d'espaces publics numériques (EPN) labellisés « Net Public ».

Les communes de Magnac sur Touvre, Touvre, Ruelle sur Touvre et Puymoyen ne disposent pas de structure labellisée.

Dans l'ensemble du réseau en activité, **139 postes informatiques** sont à disposition du public. En moyenne, chaque EPN dispose de 10 postes.

Une campagne de renouvellement des postes informatiques est programmée et s'étalera de 2012 à 2015 en fonction des dates d'acquisition desdits matériels

Les EPN gérés et financés par le CSCS CAJ La Grand Font, le CSCS Rives de Charente, le CSCS/MJC Grande Garenne, le CCAS de l'Isle d'Espagnac et le CSCS/Amicale Laique de Saint-Yrieix ont acquis leurs matériels en 2007.

Ces 5 entités sollicitent du GrandAngoulême une aide financière pour le renouvellement de leurs postes informatiques, soit :

- | | | |
|---|----------------|-----------------|
| - pour CSCS CAJ La Grand Font : | 8 894,70 € TTC | pour 10 postes, |
| - pour CSCS Rives de Charente : | 4 940,01 € TTC | pour 7 postes, |
| - pour CSCS/MJC Grande Garenne : | 9 831,79 € TTC | pour 9 postes, |
| - pour CCAS L'Isle d'Espagnac : | 4 204,87 € TTC | pour 8 postes, |
| - pour CSCS/Amicale Laique Saint-Yrieix : | 5 389,68 € TTC | pour 10 postes |

Le GrandAngoulême demande qu'en contrepartie de sa participation financière, tout ou partie des postes informatiques remplacés soient remis gratuitement aux associations qui reconfigurent les matériels destinés à équiper certains foyers sociaux de son territoire. Il s'agit par exemple des « Ateliers du Bocage » connus localement pour ses interventions dans le cadre du programme « Activons le Lien ». Les foyers intéressés pourront également bénéficier du Chèque Egalité Internet du conseil régional lors de leurs acquisitions auprès de cette association.

Le montant total de l'aide du GrandAngoulême est de 33 261,05 € TTC.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. MM. Besse, Vigier et Lamy ne prennent pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 27 septembre,

Je vous propose :

D'APPROUVER pour 2012 l'attribution d'une subvention d'investissement de **8 894,70 € TTC** au CSCS CAJ de la Grand Font, de **4 940,01 € TTC** au CSCS Rives de Charente, de **9 831,79 € TTC** au CSCS/MJC Grande Garenne, de **4 204,87 € TTC** au CCAS de l'Isle d'Espagnac et de **5 389,68 € TTC** au CSCS/Amicale Laïque de Saint-Yrieix.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 204.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
(MM. BESSE – VIGIER – LAMY ne prennent pas part au débat et au vote)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 octobre 2012	<u>Affiché le :</u> 22 octobre 2012